



Rajouter le nom de famille de ma mère au mien

Par **Vrout_old**, le **02/04/2007** à **08:21**

Bonjour,

Je souhaiterai **faire ajouter le nom de jeune fille de ma mère à mon nom de famille actuel**, qui est le nom de mon père.

En effet, je suis né hors mariage et à l'époque de ma naissance il était impossible de porter les 2 noms des 2 parents.

Aujourd'hui je porte officiellement le nom de mon père mais je me suis toujours fais appeler par les deux nom accolés.

Quelle est la procédure?? Parce qu'il ne s'agit pas vraiment d'un changement de nom mais plutot d'un rajout.

Merci pour vos réponses

Par **Angie54_old**, le **02/04/2007** à **09:24**

tu parles de la loi du 4 mars 2002 qui permettait cela ms pour préserver l'unité d'une fratrie la loi du 18 juin 2003 a abrogé cette faculté. On choisit le nom de famille a la naissance apres plus possible à cause des frangins enfin peut etre une nouvelle loi est venue remettre cela ms pas au courant desolee

Par **Vrout_old**, le **02/04/2007** à **09:42**

arf...

je t'explique : né de parents pas mariés. Donc j'ai été déclaré par mon père et par conséquence j'ai pris son nom de famille. Ce même père est parti dans ma petite enfance et je n'ai été élevé que par ma mère.

Moi je ne renie pas le nom de mon père, mais j'ai tout de même envie de porter aussi le nom de ma mère. Donc tu me dis que ce n'est pas possible?

Par **Angie54_old**, le **02/04/2007** à **09:55**

eh bien si je n'ai loupé aucune loi (et en ce moment dur de toutes les voir) je dirai que ce n'est plus possible pour un probleme d'unité de la famille si toi tu as un nom de famille different de tes freres et soeurs on s'en sort plus du tout Pour confirmation va dans ta mairie et demande leur ils sauront je regarderai de mon coté

Par **Vrout_old**, le **02/04/2007** à **12:32**

Et bien par ma mairie et par ce site :

<http://www.france5.fr/maternelles/droits/W00248/9/137922.cfm>

j'ai eu ma réponse. Ce n'est pas possible...

Bon et bien je transmettrai à mes enfants le nom d'un père que je ne connais pas.

Merci pour tout quand meme!

Par **Angie54_old**, le **02/04/2007** à **13:44**

desolee pour vous et merci de la reponse
bon courage